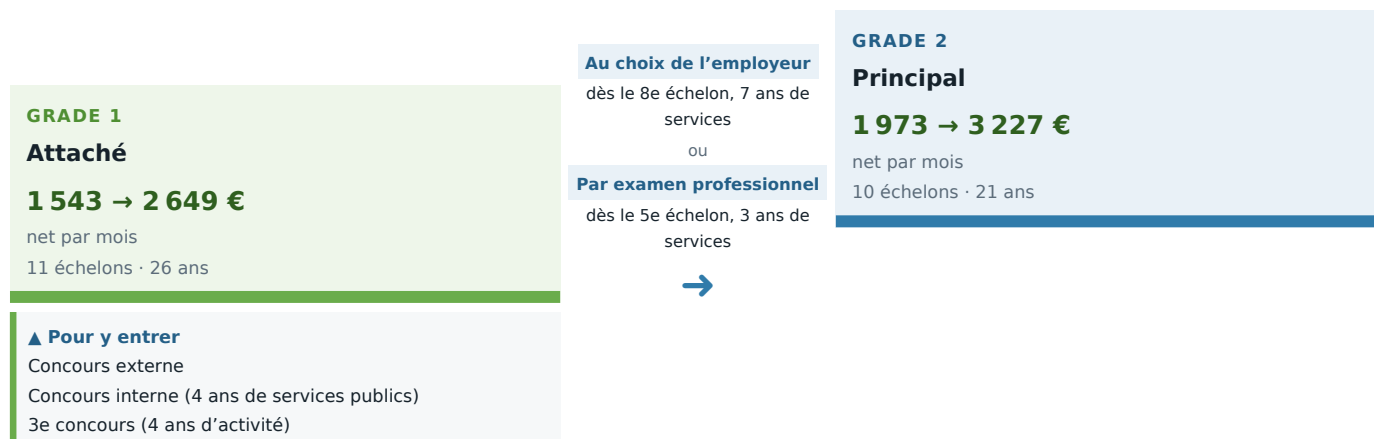




Dernière modification des grilles le 1er janvier 2021 · vérifiées par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Votre carrière en un coup d'œil

2 grades · de 1 543 € à 3 227 € net par mois



Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Attaché		1 543 € → 2 649 €
Principal		1 973 € → 3 227 €

Net estimé par mois, du 1er au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Réussir l'examen professionnel permet d'être promu plus tôt, mais l'inscription au tableau d'avancement reste nécessaire.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Attaché : page 2 · Principal : page 3.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2020 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	1 945 € → 3 338 €	1 543 € → 2 649 €	26 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	444	395	1 944,50 €	1 543,35 €	
2e	2 ans	469	415	2 042,96 €	1 621,49 €	+78,14 €
3e	2 ans	499	435	2 141,41 €	1 699,63 €	+78,14 €
4e	2 ans	525	455	2 239,87 €	1 777,77 €	+78,14 €
5e	2 ans 6 mois	567	485	2 387,55 €	1 894,99 €	+117,22 €
6e	3 ans	611	518	2 550,00 €	2 023,92 €	+128,93 €
7e	3 ans	653	550	2 707,53 €	2 148,96 €	+125,04 €
8e	3 ans	693	580	2 855,21 €	2 266,16 €	+117,20 €
9e	3 ans	732	610	3 002,90 €	2 383,40 €	+117,24 €
10e	4 ans	778	645	3 175,20 €	2 520,15 €	+136,75 €
11e	fin de grille	821	678	3 337,65 €	2 649,08 €	+128,93 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 543 € à 2 649 €, soit 1 106 € de plus en 26 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours externe
- Concours interne, après 4 ans de services publics
- Troisième concours, après 4 ans d'activité professionnelle

Et après ?

Grade suivant : **attaché principal de conservation du patrimoine**

Sa grille se termine à 3 227 € net estimé, soit 578 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 8e échelon, après 7 ans de services
- Par examen professionnel : dès le 5e échelon, après 3 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.

Attaché principal de conservation du patrimoine

Attachés territoriaux de conservation du patrimoine · Filière culturelle ·
Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
10	2 486 € → 4 066 €	1 973 € → 3 227 €	21 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	593	505	2 486,01 €	1 973,14 €	
2e	2 ans	639	540	2 658,30 €	2 109,89 €	+136,75 €
3e	2 ans	693	580	2 855,21 €	2 266,16 €	+156,27 €
4e	2 ans	732	610	3 002,90 €	2 383,40 €	+117,24 €
5e	2 ans	791	655	3 224,42 €	2 559,22 €	+175,82 €
6e	2 ans 6 mois	843	695	3 421,33 €	2 715,49 €	+156,27 €
7e	2 ans 6 mois	896	735	3 618,25 €	2 871,79 €	+156,30 €
8e	3 ans	946	773	3 805,31 €	3 020,27 €	+148,48 €
9e	3 ans	995	811	3 992,38 €	3 168,75 €	+148,48 €
10e	fin de grille	1015	826	4 066,22 €	3 227,35 €	+58,60 €

En résumé : du 1er au 10e échelon, le net estimé passe de 1 973 € à 3 227 €, soit 1 254 € de plus en 21 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade d'attaché de conservation du patrimoine

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.